

L'indexation en ligne de mire

Le patronat veut moderniser le panier de référence

LUXEMBOURG
AUDREY SOMNARD

Dépassé, inadapté, trop coûteux, l'indexation des salaires est depuis quelques années la bête noire du patronat luxembourgeois. La crise actuelle permet peut-être de relancer le débat, c'est ainsi que la Chambre de Commerce a publié hier une tribune pour demander un nouveau calcul de l'indexation, plus moderne cette fois.

La Chambre de Commerce estime ainsi que «le système d'indexation automatique doit être revu afin d'être cohérent avec ces volontés». Elle propose l'adoption d'un «Panier durable» basé sur un indice des prix à la consommation national «durable».

La promotion d'un développement socialement équitable, économiquement viable et environnementalement vivable fait partie des priorités du gouvernement luxembourgeois. En matière de politique climatique, le frein est mis sur le recours aux énergies fossiles et sur les exportations de carburant. Le tout en diminuant progressivement les écarts de prix avec les pays voisins et en augmentant graduellement les taxes sur les produits pétroliers. «Une telle stratégie, présentée dans le projet de Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat (PNEC), doit permettre au Luxembourg de respecter ses engagements climatiques nationaux et internationaux», rappelle la Chambre de Commerce.

La double peine

En mai 2019, pour la toute première fois, le diesel est devenu plus cher sur le sol grand-ducal qu'en Belgique, pour les professionnels, suite à une augmentation des



Les prix pétroliers ne devraient plus être pris en compte dans le panier moyen de calcul de l'index

Photo: Editpress/Alain Rischard

accises. En Belgique, comme en France, en Italie ou en Espagne, ces accises sur le diesel professionnel peuvent partiellement être remboursées par l'État. Au Luxembourg, ce n'est pas le cas. Pour la Chambre de Commerce, c'est la double peine: les entreprises ne sont pas remboursées, et en plus elles doivent appliquer l'indexation des salaires.

Miser l'indexation sur les prix pétroliers est une aberration pour la Chambre de Commerce qui estime «incohérent de répercuter le renchérissement des énergies fossiles sur les salaires, via le système d'indexation automatique». L'indice des prix à la consommation national soutient encore trop la consommation des énergies fossiles comme le carburant, le mazout ou le gaz, puisque ces produits représentent 5,1% du panier actuel.

Alors que la Commission européenne prédit une hausse implicite des prix de ces produits de 3% par an, l'impact sur l'indice sera de fait important. Les boissons alcoolisées et le tabac, comptant pour 3,33% du panier actuel, ne fait pas de sens non plus dans un contexte de politique de santé publique, ajoute l'institution patronale.

La Chambre de Commerce plaide donc pour l'instauration d'un panier durable, sans énergies fossiles, ni alcool, ni tabac, ni taxes introduites sous le principe du pollueur-payeur. Et pour ne pas oublier les ménages aux revenus les plus modestes, pour compenser la hausse induite du prix des produits de chauffage, «une telle mesure devra être accompagnée de compensations sociales, comme une hausse ciblée de l'allocation de vie chère». ●